

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 438-26 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 396-22

Le projet de règlement vient remplacer et réviser les conditions concernant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux de la Ville de Lac-Sergent. Le règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique et les règles de déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil municipal.

Le projet de règlement a fait l'objet d'un dépôt lors de la séance ordinaire du 16 février 2026, tel que spécifié à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, à la rubrique *Règlements à l'étude*, ou au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture, et sera adopté lors de la séance ordinaire du 16 mars 2026.

Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 25 février 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25^e jour de février 2026.

Vincent Rolland, directeur général et greffier intérimaire